Image not found or type unknown

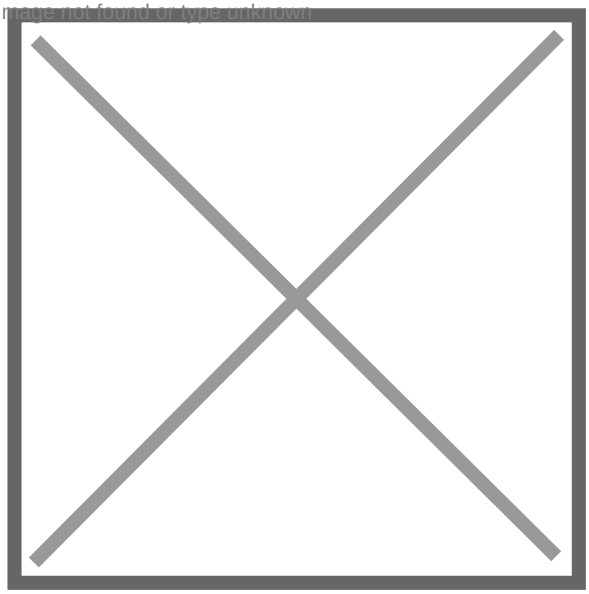

Convocation pour "Violence" (mineure)

Par **sasha23**, le **24/08/2014** à **17:40**

Bonjour,
Je m'appelle Sasha, j'ai actuellement 16 ans.
En mars dernier (j'avais alors 15 ans) j'ai eu une embrouille avec une fille que nous appellerons Léa.
Les embrouilles ont commencé sur facebook avec menaces des deux côtés.
Je lui ai donc dis que je passerais à son collège (mon ancien collège) pour s'expliquer.
Je lui dis ensuite de lâcher l'affaire, j'ai essayé d'apaiser les tensions mais elle a insisté pour que je vienne, je suis donc venue.
Arrivée, je parle avec des amis puis je vais la voir. Le ton monte, je la touche avec le doigt, elle me pousse violemment, je réagis sur le vif, l'attrape par les cheveux et la jette sur le sol.
Plusieurs jours après j'apprends que Léa à porté plainte contre moi.

J'ai reçu une convocation hier (en août, les faits ce sont déroulés en mars)

J'ai un casier vierge, aucune infraction, et si ça importe je suis bonne élève dans un des meilleurs lycées de France.
Je n'ai donc pas le profil "racaille" si c'est ce que vous pensiez.

Je suis donc convoquée dans 2 jours mais je ne sais pas à quoi m'en tenir!
Que risque-t'on dans ce genre de situations?

Par **moisse**, le **25/08/2014** à **18:47**

Bonsoir,

[citation]Je n'ai donc pas le profil "racaille" si c'est ce que vous pensiez.
[/citation]
Oui enfin ce n'est pas le comportement normal d'une jeune fille de bonne famille comme on dit.
Vu d'ici vous êtes coupable d'une contravention de 4eme classe, sauf si votre victime a eu une ITT supérieure à 8 jours.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés